

## ULTIMES OBJECTIONS

---

Objection : *Le sédévacantisme fait peur : ne serait-il pas plus simple de considérer les Papes de Vatican II comme de mauvais papes, et de s'en remettre au jugement de l'Église dans l'avenir ?*

---

Le « sédévacantisme » fait peur, dites vous. Vous avez bien raison : c'est là une situation terrible, crucifiante, vertigineuse. Mais beaucoup moins grave que d'affirmer qu'un vrai Pape peut prêcher une autre religion que la catholique, instituer des sacrements protestants, promener dans le monde entier des pratiques d'apostasie, concourir allègrement à la déchristianisation des sociétés. Là, ce n'est plus de la peur : c'est de l'impossibilité au point de vue de la foi, c'est l'absurdité totale devant la raison, c'est un suicide. La seule difficulté est d'être fidèle.

Considérer que Benoît XVI est un mauvais Pape (pécheur public, scandaleux, négligent, faible ou népotique), cela revient à dire qu'il est Pape... et donc que :

- il jouit de l'assistance habituelle du Saint-Esprit pour le gouvernement de l'Église de telle sorte qu'on peut dire que son gouvernement est, dans son ensemble, celui de Jésus-Christ ;
- il jouit de l'assistance absolue du Saint-Esprit pour les cas dont l'infaillibilité est garantie :
  - infaillibilité doctrinale de l'enseignement *ex cathedra* ;
  - infaillibilité doctrinale lorsqu'il s'adjoit l'ensemble des évêques ;
  - infaillibilité pratique (et donc indirectement doctrinale) dans la promulgation des lois de l'Église universelle, la reconnaissance des ordres religieux, la canonisation des saints, la constitution des rites liturgiques ;
- il est la source de toute juridiction dans l'Église ;
- tout fidèle est immédiatement soumis à sa juridiction ; lui doit obéissance ; n'appartient à l'Église catholique et ne se dirige vers le salut éternel que dans la mesure de sa soumission habituelle.

Cela revient à dire qu'il faut avoir à son égard la même attitude, la même docilité et la même soumission que les catholiques d'alors avaient à l'égard d'un saint Pie X (par exemple). Qui agit ainsi ? Ni les « traditionnalistes » ni les « conciliaires ».

\*

\* \*

Ma dernière remarque est l'occasion de traiter, au passage, une autre objection qui n'est pas sans fondement. On invoque à ce sujet le Cardinal Billot qui rappelle qu'il est nécessaire que le pape auquel toute l'Église adhère soit le vrai Pape. Dont acte. Le point intéressant est de savoir quelle raison théologique donne-t-il à cette nécessité ? « L'adhésion de l'Église à un faux pontife serait la même chose que son adhésion à une fausse règle de foi, puisque le Pape est la règle vivante de la foi que l'Église doit suivre et que, en fait, elle suit toujours ».

Donc adhérer au Pape, le reconnaître comme pape, suppose essentiellement la communion dans la foi avec lui : elle n'est pas une adhésion verbale ni sociologique. Elle est une réalité surnaturelle intérieure, et visiblement professée comme telle.

Il me semble clair que c'est une minorité qui reconnaît *vraiment* Benoît XVI : les modernistes ne le reconnaissent pas parce qu'ils ne savent pas ce qu'est un Pape ni ce qu'est la vie théologale ; les « tradis » de tout poil parce qu'ils ont de l'autorité une conception profondément gauchie ; les « saint-pierre » parce qu'ils adhèrent comme « couverture canonique » à leur Benoît XVI soigneusement sélectionné, tout comme les conciliaires pieux (mais ce n'est pas la même sélection). Benoît XVI ? c'est comme Jean-Paul II, c'est chacun le sien ! Chacun fait abstraction de la « partie gênante » (à son point de vue) : c'est bien pratique (sauf pour demeurer catholique). Car, en vérité, qui donc reconnaît en Benoît XVI la règle vivante de la foi, la source de toute juridiction, le principe de l'unité catholique ? Bien peu de monde exerce à l'égard de Benoît XVI l'attitude théologale que les catholiques doivent avoir, et avaient en leur temps à l'égard de Pie XII ou de Benoît VII par exemple.

L'argument qui part de la prémisse : Benoît XVI ne peut pas ne pas être le vrai Pape, parce que l'Église le reconnaît comme tel est sans portée. Il ne l'est pas d'abord à cause du principe invoqué, mais à cause de l'évanescence du fait allégué.

Guy Rouvrais, dans la très intéressante histoire de son abjuration du luthéranisme (*Du protestantisme au catholicisme dans la tourmente conciliaire*, ed. Sainte-Madeleine) s'interroge en annexe sur le catholicisme du frère de Taizé Max Thurian ordonné prêtre (?) sans conversion, ni abjuration ni profession de foi catholique. Son seul catholicisme a consisté à dire : « Jean-Paul II m'a révélé une image forte du pape qui veille sur l'Église avec courage, confiance, autorité. *Bla bla bla...* » Voilà la pseudo-adhésion à Jean-Paul II qu'on a exigé de lui pour son ordination : c'est ce qui se pratique maintenant, c'est de la même eau (bien que pour des raisons diverses) que celle des « tradis » (qui au passage détruisent la sainte doctrine sur la primauté, l'infaillibilité et l'autorité du souverain Pontife).

L'examen de cette objection permet de toucher du doigt la profondeur du mal présent : c'est la règle (prochaine) de la foi qui est absente ; et du coup l'ignorance sur la nature et l'exigence de ladite règle de la foi devient (quasi) universelle.

\*  
\* \*

La foi s'exerce dans l'instant présent : elle n'est pas un pari sur l'avenir. C'est *hic et nunc* qu'il faut confesser la foi de l'Église, sans en rien omettre, sans en rien nier. En appeler à l'avenir ne dispense pas de cette obligation présente.

Et c'est là qu'est le nœud de la question. Aujourd'hui, il est impossible de reconnaître en Benoît XVI le Pape de l'Église catholique sans nier, directement ou indirectement, quelque point de la foi catholique.

Si j'accepte Vatican II, je professe la liberté religieuse, je nie la nécessité de la Rédemption, l'identité parfaite de l'Église catholique et du Corps mystique de Jésus-Christ, la réprobation du peuple juif. Si je refuse Vatican II, je nie l'infaillibilité et l'autorité du Magistère ordinaire et universel. Si j'accepte la réforme liturgique, j'accepte des rites désacralisés, protestantisés, équivoques. Si je la refuse, je méprise les rites de l'Église et nie leur orthodoxie. Si je vais à ma paroisse, j'adhère à tout (doctrine, liturgie, etc.) ce qui vient de Vatican II. Si je fréquente une chapelle « Saint-Pie-X », je nie la juridiction du Pape, la nécessité du mandat apostolique pour les sacres épiscopaux ; je me soustrais à la juridiction de l'ordinaire.

Je résume tout cela à gros traits, plus pour manifester une situation générale que pour bâtir un argument en forme, ce qui a été amplement fait par ailleurs. C'est pour manifester (laissons-nous aller au langage moderne) *l'aujourd'hui de la foi et de son intégrité*.